



La dette grecque, 900 euros par Français ? Faux ! Entre 0 et 10 euros ? Juste !

Une campagne insistante se développe, accréditant l'idée que la restructuration de tout ou partie de la dette grecque aboutirait « à ponctionner le porte-monnaie des Français ». L'objectif est clair : jouer sur l'égoïsme supposé de nos concitoyens pour tenter d'isoler le gouvernement que s'est démocratiquement donné la Grèce. Il est vrai qu'à première vue le raisonnement est simple. Le calcul consiste à diviser les 59 milliards d'euros, correspondant à l'exposition de la France à un défaut total de la Grèce sur sa dette, par le nombre d'habitants de notre pays pour aboutir

à quelque 900 euros par Français. Sauf que l'on trompe le public en disant qu'ainsi « l'on paierait pour la Grèce » alors que l'on masque une nouvelle fois une opération de renflouement du système bancaire. La démonstration en a été faite par Olivier Passet sur le site en ligne Xerfi-Canal (www.xerficanal.com). Toute l'opération de sauvetage de la Grèce depuis quatre ans a consisté à transférer l'essentiel des dettes grecques du bilan des banques aux budgets des États européens, au Fonds européen de stabilité financière, à la Banque centrale européenne et, pour le reste,

au Fonds monétaire international, c'est-à-dire du secteur privé au secteur public. On a une nouvelle fois socialisé les pertes.



Manifestation pro-gouvernementale, à Athènes.

**LE SAUVETAGE DE LA GRÈCE DEPUIS 4 ANS
A CONSISTÉ À TRANSFÉRER L'ESSENTIEL
DES DETTES DU SECTEUR PRIVÉ AU PUBLIC,
SOCIALISANT UNE NOUVELLE FOIS LES PERTES.**

dangereuse fuite en avant. Nous continuons à faire supporter à un pays que nous savons insolvable une charge exorbitante de remboursement qui interdit toute stratégie de développement. Ce soutien au fonctionnement d'un système financier à bout de souffle coûtera d'autant plus cher qu'il se prolongera.

Pour faire un vrai bilan de l'incontournable restructuration que réclame le gouvernement grec, il faudrait prendre en compte le manque à gagner, en termes de croissance, dû à notre retard à régler la crise d'endettement des pays du sud de l'Europe. Et là, il n'y a pas photo. Nos politiques de rigueur ont déjà coûté bien plus pour la France que les 59 milliards de pertes éventuelles sur la Grèce.

Ajoutons que le raisonnement applicable au cas grec devrait donner quelques idées pour traiter le surendettement des collectivités publiques, un peu partout en Europe. ★

(*) Économiste et syndicaliste.

à quelque 900 euros par Français. Sauf que l'on trompe le public en disant qu'ainsi « l'on paierait pour la Grèce » alors que l'on masque une nouvelle fois une opération de renflouement du système bancaire. La démonstration en a été faite par Olivier Passet sur le site en ligne Xerfi-Canal (www.xerficanal.com). Toute l'opération de sauvetage de la Grèce depuis quatre ans a consisté à transférer l'essentiel des dettes grecques du bilan des banques aux budgets des États européens, au Fonds européen de stabilité financière, à la Banque centrale européenne et, pour le reste,

au Fonds monétaire international, c'est-à-dire du secteur privé au secteur public. On a une nouvelle fois socialisé les pertes. Cela dit, pour l'instant, ce soutien ne coûte pas, il rapporte même quelques euros aux Français. En fait, les 59 milliards en cause sont déjà couverts par des emprunts du Trésor sur lesquels la France fait un bénéfice régulier correspondant à la différence entre le taux auquel emprunte la France et celui auquel elle prête à la Grèce. S'impose cependant à court terme un choix rendu nécessaire par l'impossibilité pour la Grèce de rembourser le capital.

Si l'on faisait cadeau de sa dette à la Grèce, la perte serait limitée à l'arrêt des versements d'intérêts par la Grèce, la France continuerait à régler les siens sur les 59 milliards empruntés. Mais aux taux actuels, cela représente une charge de 10 euros par Français et par an, charge que l'inflation viendra réduire avec le temps. Si, au lieu d'annuler la dette, on la remplaçant par

CHANTAGE « Liquidés » pour avoir refusé de céder au patron ?

Le 4 mars, le tribunal de commerce de Douai (Nord) devrait prononcer la liquidation des Verreries de Masnières (500 salariés). Ce serait la fin du bras de fer opposant l'actionnaire, le groupe autrichien (Stölzle) et la CGT. Le syndicat a refusé d'accepter le plan de compétitivité drastique imposé (gel des salaires, augmentation du temps de travail).

TRAVAIL DE NUIT Marionnaud peut dire merci à Emmanuel Macron !

Le tribunal de grande instance de Paris a autorisé le parfumeur à maintenir son magasin des Champs-Élysées ouvert jusqu'à minuit. Un coup dur pour le Clic-P, l'intersyndicale du commerce qui avait saisi la justice. Cette décision est-elle le premier effet de la loi Macron ? Les juges semblent avoir intériorisé le fait que, dès son application, les magasins pourront rester ouverts jusqu'à minuit dans les futures zones touristiques internationales (ZTI).

MEETING Tous avec les lanceurs d'alerte

Pour avoir dénoncé les pratiques d'incitation à la fraude fiscale de son employeur UBS France, Stéphanie Gibaud a été placardisée et harcelée. Le 5 mars, les prud'hommes rendront leur jugement sur ce cas. Plusieurs organisations de la CGT (UGICT, UD Paris...) et de nombreuses associations (PILA, LDH, ATTAC...) organisent un meeting de soutien à Stéphanie et aux autres lanceurs d'alerte le 3 mars à 18 heures 30, à la bourse du travail de Paris, 3, rue du Château-d'Eau.

